

Processus de mise en œuvre du protocole de contact-tracing en milieu scolaire – Echanges entre l'Éducation nationale et l'Assurance maladie

1. Contexte

Le protocole de l'éducation nationale et du ministère des solidarités et de la santé relatif à la gestion des cas de Covid en milieu scolaire prévoit, en fonction des situations :

- La fermeture des classes en école maternelle et en école élémentaire suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves ;
- L'identification et la quarantaine des contacts à risque parmi les élèves des autres classes et les personnels en école maternelle et en école élémentaire ;
- L'identification et la quarantaine des contacts à risque au collège et au lycée ;
- Une dérogation à la quarantaine pour les contacts à risque présentant un schéma vaccinal complet (sauf immunodépression grave) ;
- Une dérogation à la quarantaine et à l'obligation de dépistage pour les contacts à risque ayant un antécédent de COVID-19 de moins de 2 mois.

2. Réalisation du contact tracing

Dès que l'école ou l'établissement a connaissance d'un cas confirmé, il en informe les services de santé de l'éducation nationale au niveau départemental qui en informe la CPAM.

Au-delà de l'information générale aux familles et personnels, l'établissement :

- ferme immédiatement la classe concernée dans le premier degré et informe les familles de la conduite à tenir (messages valant justificatifs auprès de l'employeur, pas de transmission d'éléments à la CPAM) ;
- identifie les personnels et les élèves contacts à risque dans les autres classes dans le premier degré, informe les familles de la conduite à tenir (messages valant justificatifs auprès de l'employeur) et transmet la liste à la CPAM (seuls les personnels font l'objet d'une vérification du statut des contacts à risques sauf demande expresse du service de santé scolaire pour les élèves) ;
- identifie les personnels et élèves contacts à risque dans le second degré et transmet la liste à la CPAM.

L'identification des contacts à risque se fait sur la période suivante :

- a. 48h avant la déclaration des symptômes et jusqu'à l'isolement du cas confirmé, si le patient zéro est symptomatique,
- b. 7 jours avant la réalisation du test et jusqu'à l'isolement, si le patient est asymptomatique ou en l'absence d'information.

Dans les situations où une liste des contacts à risque est établie (systématiquement dans le second degré et, le cas échéant, pour les personnels et les élèves des autres classes dans le premier degré), les services de santé scolaire :

- remplissent et transmettent la « FT 19 bis Etablissement scolaire » à la PFCT (en dissociant les personnels des élèves) :
 - a. Les services de l'éducation nationale (IA-DASEN, médecin conseiller technique avec l'appui de l'infirmier et des médiateurs LAC) selon l'organisation locale contactent la PFCT
 - b. La PFCT envoie un lien d'accès à PETRA.
 - c. Les services de l'éducation nationale « zippent » avec mot de passe le fichier FT 19
 - d. Et l'envoient via le lien d'accès Petra
 - e. Et transmettent via sms ou téléphone le mot de passe pour ouvrir le fichier Zip

Pour le premier degré, sur demande du médecin conseiller technique de l'éducation nationale, la PFCT :

- a. contrôle le statut des personnes identifiées contacts à risque (personnels et élèves des autres classes) : schéma vaccinal, immunodépression déclarée par le cas contact lors de l'appel, antécédent COVID-19
- b. renseigne la colonne (« Respect de la quarantaine exigé¹ ») dans le fichier FT19 transmis par l'éducation nationale
- c. « zippent » avec mot de passe le fichier FT 19
- d. envoie le fichier via PETRA en l'intitulant « Retour FT19 école/collège/lycée **xxx** »
- e. envoie un lien d'accès à PETRA au **personnel de santé** de l'éducation nationale
- f. transmet via sms ou téléphone le mot de passe pour ouvrir le fichier Zip

Pour le second degré, la même procédure est appliquée systématiquement, sans être conditionnée à une demande expresse de l'éducation nationale.

La PFCT communique aux responsables légaux (uniquement pour les élèves hors classe dans le premier degré et les élèves du second degré) ou au personnel (premier et second degré) les consignes de protection (isolement, date du test à réaliser, retrait des masques) et les justificatifs d'isolement.

Ces opérations doivent être réalisées dans un délai aussi court que possible de l'ordre de 24h00.

Lorsqu'une liste de contacts à risque est transmise à la PFCT de la CPAM, celle-ci saisit les informations dans Contact Covid

- Les contacts à risque du listing sont intégrés dans Contact Covid et la PFCT procède à la clôture de ces fiches dès la saisie pour les élèves « hors classe » du

¹ « Non » à renseigner si le contact à risque présente un schéma vaccinal complet et n'est pas atteint d'une immunodépression grave ou qu'il a un antécédent COVID-19 de moins de 2 mois, « oui » sinon

premier degré, après traitement pour les élèves contacts à risque dans le second degré et les personnels).

- Le tracing est réalisé pour les patients P0 afin de tracer les contacts à risque qui se situeraient hors des activités du temps scolaire.

3. Communication des enfants cas confirmés identifiés en population générale

La PFCT de la CPAM transmet au personnel de santé de l'éducation nationale préalablement identifié au niveau départemental la liste des élèves cas confirmés de Covid-19.

Cette liste est communiquée chaque jour avant 13h via PETRA selon les mêmes modalités que celles indiquées ci-avant. Elle est intitulée « Liste P0 2021 mois/jour/ »

Elle comprend les données suivantes :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Ecole ou établissement scolaire
- Cas symptomatique ou non
- Date de début des symptômes
- Date du prélèvement
- Autorisation des parents pour la levée de l'anonymat du cas confirmé

La donnée de l'école ou de l'établissement est essentielle pour enclencher le contact-tracing le plus en amont possible.

L'identité de l'enfant cas confirmé ne pourra être indiquée au directeur ou au chef d'établissement que si les parents ont donné au préalable l'autorisation de levée de l'anonymat.